

Conseil de parents  
Séance du 17 janvier 2019 – Mairie du 13<sup>e</sup>  
Compte-rendu

\*\*\*

**Projets pédagogiques et fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance**

- **L'alimentation biologique : où en est-on de la mise en place du BIO dans les crèches familiales ?**

Les crèches collectives proposent une alimentation bio et durable à 70% (et bientôt près de 100%). Les parents ne comprennent pas pourquoi les assistantes maternelles des crèches familiales n'ont pas la même pratique alors que les frais alloués par repas sont identiques.

L'expérimentation menée dans une crèche familiale parisienne de septembre 2016 à juin 2017 a montré que les assistantes maternelles de crèches familiales étaient sensibilisées au sujet de l'alimentation durable (bio et raisonnée) tant pour elles-mêmes que pour les enfants accueillis.

Avec une indemnité d'entretien pour frais alimentaires inchangée et un approvisionnement parisien plus onéreux qu'ailleurs, les assistantes maternelles introduisent des aliments biologiques dans le repas des enfants sur la semaine. Elles trouvent de l'intérêt, pour leur qualité nutritionnelle, aux œufs, yaourts, huile d'olive, céréales, parfois le beurre, les fruits et légumes selon la saisonnalité et les arrivages et promotions. Pour autant, toutes n'achètent pas ces produits BIO.

La hausse de la part du BIO en crèche familiale passera par des échanges, une sensibilisation, la recherche de rayons BIO à prix raisonnés, plutôt que par la contrainte. À noter que la Ville de Paris organise de nombreuses formations pour les assistantes maternelles sur des thématiques variées, dont la diététique.

Les parents suggèrent la mise en place d'un livret BIO permettant d'accompagner les assistantes maternelles. Cette suggestion sera transmise à la DFPE car l'arrondissement ne peut pas en prendre l'initiative.

- **Activités au sein des EAPE**

➤ *En crèches familiales, pourquoi les activités lecture, peinture et musique sont-elles facultatives ?*

Cette question porte sur une seule structure et son projet spécifique. Des activités (ateliers d'éveil et de jeux) assurées par les éducatrices de jeunes enfants sont proposées dans toutes les crèches familiales chaque semaine aux enfants. Les assistantes maternelles intégrant une crèche familiale adhèrent toutes à cette organisation.

Les activités pédagogiques, telles que peinture, lecture et musique, chanson, motricité et diverses sorties ... sont également réalisées au domicile des assistantes maternelles.

➤ *N'y a-t-il pas un manque de place pour les activités, les enfants jouant parfois dans les couloirs ?*

La capacité d'accueil des établissements est déterminée selon des critères précis, dont la surface utile dédiée aux enfants. L'existence de cour, de salle de motricité, d'atrium est également à prendre en compte. Cette capacité est fixée en commission d'agrément, avec l'avis du Service Protection Maternelle et Infantile (SPMI) qui assure des visites sur site. Les couloirs ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la surface.

Les enfants circulant dans les couloirs parfois utilisés pour une activité de libre motricité y restent un temps restreint. La question porte davantage sur la valorisation du couloir, ces espaces étant parfaits pour certaines activités.

- **Échanges avec les parents : quid de l'utilisation d'un carnet de suivi dans les crèches familiales ?**

Dans quelques crèches familiales parisiennes, un cahier de liaison est proposé pour assurer des transmissions biquotidiennes avec les parents, notamment dans le cas de recours à des baby-sitters. Y figurent les faits marquants de la journée, les habitudes de l'enfant et son dossier administratif. Certains parents sont réceptifs à la proposition de cahier de liaison, d'autres non.

Les assistantes maternelles en crèches familiales vont bénéficier d'une formation sur la communication et les transmissions en direction des parents. A noter néanmoins qu'il existe déjà en crèche collective et familiale des outils de suivi en cas de besoin spécifique (surveillance du rythme du sommeil, des repas, surveillance médicale, etc.).

- **Échanges entre professionnels : le personnel a-t-il la possibilité d'échanger avec l'équipe de sa crèche en cas de difficultés éventuelles avec un enfant ou des parents ?**

Les professionnels travaillent en équipe pluridisciplinaire en collaboration avec psychologue, psychomotricienne (qui vient à la demande), coordinatrice, médecin ... qui viennent régulièrement aussi bien pour l'enfant que pour les professionnelles. Des temps d'échanges, de concertation, de réflexion et de formation sont organisés par les responsables.

- **Qualité de l'accueil et du service public de la petite enfance : le label QualiPARIS**

➤ *Qu'est-ce que le label QualiPARIS ?*

Le référentiel QualiPARIS des établissements d'accueil de la petite enfance (EAPE) a été rédigé par des groupes de travail composés de tous les corps de métier. La réflexion s'est également appuyée sur les suggestions des représentants des conseils de parents (réunis le 19 juin 2018).

Tous les aspects de l'accueil des usagers y sont traités :

- Délivrer une information fiable et claire sur les services
- Bien identifier les professionnels et les membres de l'équipe pluridisciplinaire
- Veiller au confort, à la tranquillité et à la sécurité des usagers
- Réguler l'attente
- Être attentifs à tous les usagers et créer les conditions d'un échange efficace, courtois et respectueux
- Veiller à la discrétion des échanges et assurer la confidentialité des informations relatives à nos usagers
- Travailler l'accueil téléphonique (dans le respect de la priorité qui sera toujours donnée à l'attention portée aux enfants)
- Veiller à la fiabilité et à la facilité d'utilisation de la plateforme Facil'familles
- Tenir compte des réclamations
- Se rendre disponible pour les usagers souhaitant s'adresser à la direction de l'établissement
- Informer sur le rôle du Médiateur de la Ville de Paris
- Mesurer régulièrement la satisfaction des usagers et tenir compte de leurs avis pour progresser

Les équipes ont également tenu à formuler des engagements spécifiques à l'activité des EAPE :

- Nous accompagnons l'enfant et sa famille dans leur(s) singularité(s)
- Nous favorisons le lien entre l'établissement et les familles en organisant des rencontres régulières
- Nos équipes disposent d'un niveau de qualification et de diplôme au-delà des exigences réglementaires
- La qualité des transmissions quotidiennes lors de l'accueil et du départ de l'enfant est au cœur de nos préoccupations
- Nous sommes engagés en faveur du développement durable

➤ *Y-a-t-il des crèches du 13<sup>e</sup> engagées dans cette démarche ?*

La démarche est bien engagée sur le territoire pilote, les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, où sont progressivement mis en œuvre les engagements du référentiel. Ces établissements seront audités en juin 2019 afin d'obtenir le label QualiPARIS. Le lancement de la démarche sur le 13<sup>e</sup> arrondissement est prévu dans un second temps et tous les établissements déploieront le dispositif simultanément, ce qui favorisera le partage de pratiques. L'ensemble des EAPE municipaux aura alors ce label.

• **Hygiène : pourquoi le port des sur-chaussures n'est-il pas obligatoire dans tous les EAPE ?**

Les études faites dans des crèches à la demande de la DFPE par le Service parisien de santé environnementale indiquent que le port de sur-chaussures n'a pas d'effet probant. Depuis 2015, la DFPE a préféré ne pas donner l'ordre strict de les retirer et en a laissé le choix aux responsables, selon l'environnement extérieur autour des crèches et la configuration des locaux. Ceci a pour conséquence des pratiques différentes. Les sur-chaussures utilisées sont en tissu et lavées une fois par semaine. Les règles d'hygiène, tapis à l'entrée pour s'essuyer les pieds et tours de ménage sont plus fréquents lorsque l'usage des sur-chaussures n'a pas été maintenu.

Les parents présents, attachés au maintien des sur-chaussures, interrogent :

- Quid du principe de précaution ?
- Pourquoi n'y a-t-il aucune considération sociale ?
- Utilisation des sur-chaussures en milieu hospitalier, donc pourquoi cela ne concerne pas les crèches ?

Ils souhaitent connaître les références et les résultats de l'étude, qui seront apportés lors de la prochaine réunion, et proposent de réintégrer à minima les sur-chaussures pour la section des bébés.

• **Projet de partenariat avec le conservatoire Maurice Ravel : est-il possible de le relancer ?**

Le projet, initié l'an dernier par le conseil de parents mais dont le périmètre n'avait pas été défini, a pour objectif l'intervention d'élèves du conservatoire au sein des EAPE pour sensibiliser les enfants à la musique. En 2017-2018, le conservatoire, engagé dans de nombreux partenariats, n'avait pu répondre favorablement à ce projet, mais il est possible d'y réfléchir de nouveau si les parents sont intéressés.

Les professionnels suivent également des formations à l'éveil musical, proposent aux enfants (tant en crèche collective qu'en crèche familiale) des comptines, chansons, ... Des parents participent à des ateliers chants ou chorale avec les enfants, jouent des partitions de musique de façon ponctuelle ou plus régulièrement.

**Organisation d'événements à destination des parents**

➤ *Thèmes suggérés : la gestion de la douleur et le fonctionnement du cerveau chez l'enfant*

La Mairie prend en compte la demande et va solliciter l'avis des professionnels sur ces thèmes avant d'organiser des Rendez-vous de la petite enfance dédiés. Le prochain Rendez-vous de la petite enfance aura lieu samedi 9 février (10h, Mairie du 13<sup>e</sup>) sur le thème de l'acquisition de la propreté.

Les parents jugent que les interventions sont de qualité et de plus en plus régulières : les samedis tous les deux mois.

**Nouvelle organisation du regroupement : quel retour ?**

Un retour sera communiqué aux parents dès réception de l'analyse du questionnaire transmis aux parents dont les enfants ont été accueillis au sein de la crèche relais et des structures de regroupement (sur les périodes estivale et de fin d'année).

Du 24 au 28 décembre, 11 à 17 enfants (selon les jours) ont été accueillis au sein de la crèche relais et le taux de fiabilité des réservations a oscillé entre 65 et 73%. Le 31 décembre, 58 enfants étaient présents, ce qui correspond à un taux de fiabilité de réservation de 59%.

### **Grèves et absentéisme**

- **Information aux familles : quand pouvons-nous être informés des éventuelles fermetures liées aux grèves ?**

Suite au jugement du Tribunal Administratif de Paris en date du 18 octobre 2018, les agents ne sont plus tenus de se déclarer grévistes au moins 48 heures avant leur participation à la grève. Ainsi, il ne peut désormais plus être exigé des agents souhaitant participer à un mouvement de grève de se déclarer au moins 48 heures en amont d'un mouvement social.

En revanche, les agents devront continuer à exercer leur droit de grève au moment de leur prise de service, et pas en cours de journée, dans la mesure où cette disposition n'a pas été annulée par le tribunal administratif. La DFPE, pour sa part, informe les familles dès que les préavis de grèves sont déposés.

- **Revendications des grévistes : quelles sont-elles ? Des plans d'action sont-ils mis en place ?**

Les établissements n'ont pas à relayer les motifs de grèves, les fonctionnaires étant tenus au droit de réserve. Les panneaux syndicaux se trouvent dans les locaux du personnel auxquels les parents n'ont pas accès et les motifs de grève étant diffusés par les organisations syndicales, il est possible de se reporter aux sites de ces organisations pour les connaître.

- **Absentéisme**

#### ➤ *Comment fonctionne le pool ?*

Le pôle de remplacement a pour objet de compenser les absences de courtes durées auxquelles doivent faire face les établissements d'accueil de la petite enfance. Il comprend à ce jour 14 auxiliaires de puériculture et 4 agents techniques pour la CASPE des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements. Les responsables transmettent chaque semaine des demandes qui sont examinées tous les lundis. 7 renforts d'hiver, qui pourront être embauchés à terme, ont également renforcé les possibilités de remplacement début janvier sur notre territoire.

#### ➤ *Pourquoi la gestion des départs anticipés n'est-elle pas mieux assurée ?*

Le remplaçant est en poste dans la structure jusqu'à la fin prévue de l'arrêt maladie. Dans l'attente de l'éventuel renouvellement de cet arrêt, il est généralement prévu sur un autre remplacement anticipé.

### **Travaux au sein des structures : quel planning et quel budget ?**

La Mairie ne souhaite pas communiquer sur le budget alloué aux travaux dans les EAPE. En revanche, à l'issue de la réunion de programmation annuelle, des informations pourront être transmises quant aux travaux prévus en 2019.

\*\*\*